



## Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

### DEMANDE DE PROPOSITIONS

(Questions et réponses)

Services de traduction

Numéro de l'appel d'offres : 4W001-14-5013

#### CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

**14 h (HNE)**  
**Le 27 janvier 2014**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**  
**Diversification de l'économie de l'Ouest**  
**Canada**  
**par courriel adressé à :**  
**[WD.BidBox@wd-deo.gc.ca](mailto:WD.BidBox@wd-deo.gc.ca)**

**La présente modification de l'appel d'offres a pour but de fournir des éclaircissements au sujet de la demande de propositions (DP).**

Ce document est par la présente modifié; sauf indication contraire, les modalités de l'appel d'offres demeurent les mêmes.

Si vous avez déjà présenté votre proposition, vous voudrez peut-être y apporter des modifications. Les propositions modifiées doivent être envoyées par courriel à [WD.BidBox@wd-deo.gc.ca](mailto:WD.BidBox@wd-deo.gc.ca); la mention proposition modifiée doit être clairement indiquée. Toute proposition modifiée doit être reçue avant le 27 janvier 2014 à 14 h (HNE), date et heure prévues de clôture de l'appel d'offres. Toute modification reçue après cette échéance ne sera pas acceptée.

## Questions et réponses :

Question n° 5

À la page 19 de 54, il est mentionné :

### Partie 6 – 3. Clauses et conditions uniformisées

Dans le contrat, toutes les clauses et les conditions identifiées par numéro, par date et par titre proviennent du *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par TPSGC (accessible à l'adresse <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>).

Les Conditions générales – Services professionnels (complexité moyenne) – 2010B (2012-07-16) s'appliquent au contrat et en font partie.

Pouvez-vous confirmer si nous devons nous référer à la version actuelle (2013-06-27) ou à la version précédente (2012-07-16)?

Réponse n° 5

Oui, vous devez vous référer à la version actuelle (2013-06-27), comme indiqué dans la modification ci-dessous :

Les Conditions générales – Services professionnels (complexité moyenne) – 2010B (2013-06-27) s'appliquent au contrat et en font partie.